



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'un emploi vacataire – Infirmier coordinateur

N° 2026-39

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **16 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Carole CAMICEL – Nadine CARRION – Christiane CONSTANT – Jean-Paul COTTIER – Xavier DÉMONET – Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE – Fatima GANNAZ – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Anne JUSTIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Edith LEFEBVRE (à Anne JUSTIN) – Christophe REBOUL (à Agnès BÉRAL) – Marie-Laure REBOUL (à Nadine CARRION) – Christèle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER) – Christian VIVENS (à Xavier DÉMONET)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Depuis mai 1983, la résidence autonomie Les Arcades est appuyée dans son action par un soignant vacataire afin d'assurer un suivi des dossiers des résidents en lien avec la direction et les aides-soignants, de rédiger les plans d'accompagnement personnalisé, de préparer avec la direction les dossiers d'admission pour la commission, ...

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le renouvellement d'un emploi vacataire non permanent est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oùï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RENOUVELLE** cet emploi vacataire non permanent en qualité d'infirmier coordonnateur pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027 :
 - Pour un total de **180 heures** maximum par année civile
 - Cadre d'emplois : infirmier territorial (catégorie A)
 - Grades ouverts : infirmier en soins généraux de classe normale, infirmier en soins généraux de classe supérieure, infirmier en soins généraux hors classe.
- Le lieu de travail est fixé à la résidence autonomie Les Arcades – 5 boulevard de Schweighouse – 69530 BRIGNAIS.

La rémunération horaire brute de la vacation est fixée à 40€ bruts.

- **AUTORISE** son inscription au tableau des emplois non permanents,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget annexe de la résidence autonomie les Arcades-exercice 2027.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS

